

# Les Assurances

# Assurances

Infraction à la loi



Responsabilité pénale



Pas d'assurance  
mais un contrat RC  
peut prévoir une  
protection juridique

Préjudice causé  
à un tiers



Responsabilité civile



Assurance en RC  
(dommages et intérêts)  
**Obligatoire**

Dommmages corporels  
sans tiers responsable



Assurance individuelle  
Assistance, rapatriement  
**Facultative en loisir**

**Article L321-4 du CODE DU SPORT.** Les associations de les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer.

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

**C'est beaucoup mais... ce n'est pas tout !!!**

Si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous n'êtes pas assuré dans le cadre du contrat "Responsabilité Civile" tel que défini ci-dessus...mais vous pouvez l'être...tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande.

## **L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sont garanties**

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, Hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif...



Code du sport

Partie législative

- LIVRE III : PRATIQUE SPORTIVE
  - . TITRE II : OBLIGATIONS LIEES AUX ACTIVITES SPORTIVES
    - Chapitre Ier : Obligation d'assurance

## Article L321- 4

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ASSISTANCE

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

**Loisir 1 base, loisir 2 base et loisir 3 base**

Nous vous proposons des garanties d'assurance, d'assistance avec des options de montants assurés différents

Ces garanties d'assurances et d'assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises dans le monde entier.

## ASSUR DIVING ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE

*A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie d'assurance Voyages Plongée*

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

Loisir 1

Top, loisir 2 Top et loisir 3 Top

Vous avez programmé un voyage ou un séjour plongée et vous êtes contraints d'annuler votre déplacement à la suite d'un événement garanti

Vous êtes en séjour de plongée et vous êtes obligés de l'interrompre à la suite d'un événement garanti,

Si vos bagages sont perdus ou volés



## ASSUR DIVING ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE

*A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie d'assurance Voyages Plongée*

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

Loisir 1

Top, loisir 2 Top et loisir 3 Top

Vous avez programmé un voyage ou un séjour plongée et vous êtes contraints d'annuler votre déplacement à la suite d'un événement garanti

Vous êtes en séjour de plongée et vous êtes obligés de l'interrompre à la suite d'un événement garanti,

Si vos bagages sont perdus ou volés

# Des Moniteurs licenciés

## ASSURANCES COMPLEMENTAIRES MONITEURS EXERCANT A TITRE PROFESSIONNEL ET/OU REMUNERE

Avantages réservés aux moniteurs licenciés  
FFESSM

**Rappel** : ne peuvent exercer à titre professionnel  
et/ou rémunéré sur le territoire français que les  
titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

# Des Moniteurs licenciés

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

Pro

Basic Base, Pro1 Base, Pro 2 Base et Pro 3 Base

Le Contrat fédéral prévoit une extension de garantie "Responsabilité civile et individuelle complémentaire assistance" pour les moniteurs licenciés à la FFESSM et leurs élèves dans le cadre de leurs activités rémunérées.

Dans tous les cas votre responsabilité civile peut être couverte ; pour cela nous vous rappelons que le contrat fédéral vous apporte les solutions et notamment par la souscription de l'extension de garantie "Responsabilité civile et individuelle complémentaire assistance" pour les moniteurs licenciés à la FFESSM et leurs élèves dans le cadre de leurs activités rémunérées.

## ASSUR DIVING ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE

*A la demande de nombreux Clubs, licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie d'assurance Voyages Plongée*

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

Pro 1

Top, Pro 2 Top et Pro 3 Top

Vous avez programmé un voyage ou un séjour plongée et vous êtes contraints d'annuler votre déplacement à la suite d'un événement garanti,

Vous êtes en séjour de plongée et vous êtes obligés de l'interrompre à la suite d'un événement garanti,

Si vos bagages sont perdus ou volés.